Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le douze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le cinq décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée, a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Marie DUIGOU, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Guy DOEUFF comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

DEL12.12.2025-058 : Tarifs communaux

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe comme il est indiqué ci-dessous les tarifs, à compter du 1er janvier 2026 :

ENFANCE, JEUNESSE	
Pass'Sports et Tickets sports (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Animation sportive et manuelle – ½ journée	3.30
Activité nautique, équitation, parc loisirs, patinoire, zoo, bowling, accrobranche	12
Grand jeux	5.60
Piscines Aquapaq	5.50
Activités scientifiques (micro fusée, fusée à eau)	5
Séjour, stage théâtre	10 / jour
Ecole municipale des Sports (délib du 18/12/2015)	**Tarifs TTC 2026**
Adhésion annuelle (une séance hebdomadaire)	50
Adhésion annuelle (une séance toutes les deux semaines)	25
Jardin des sports (vacances scolaires), la séance de 1h	3
Espaces jeunes (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Adhésion annuelle	15
Concert, accrobranche, karting, bowling, patinoire, parc loisirs, mini stage danse, laser blade	12
Piscines Aquapaq	5.50
Séjour (délibération du 30/06/2017)	Selon QF

CULTURE	
Médiathèque (délib du 13/12/2024) **Livres, revues, CD et DVD**	**Tarifs TTC 2026**
Abonnement annuel adulte de 25 ans et plus, collectivités extérieures au pays de Quimperlé (associations, institutions, établissements scolaires)	15
Gratuit pour les moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et AAH, personnes empêchées de lire, assistantes maternelles et collectivités du pays de Quimperlé (associations, institutions, établissements scolaires)	Gratuit
Abonnement vacanciers, par personne pour 2 mois	5
PENALITE de retard si non restitution 8 J, après 1er Rappel	5
Manifestations culturelles : concerts, spectacles, théâtre.. (délib 12/12/2025)	
Spectacles jeunes publics	2
Spectacles tous publics	
*Catégorie 1	3
*Catégorie 2	5
*Catégorie 3	8
*Catégorie 4	10

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

LOCATIONS

Gîte communal (délib. du 12/12/2025)	Tarifs TTC 2026*
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/05 au 30/09	25
Nuitée semaine	20
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/05 au 30/09	305
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/10 au 30/04	21
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/10 au 30/04	290
Hébergement du cheval	5
Caution	500
Arrhes	25% du séjour
Gîte communal : tarif location semaine (délib. du 08/12/2023)	TARIFS TTC 2026*
15 % de réduction sur séjour semaine groupe (6 nuits) pour location totale du gîte	
Période basse soit	1 479
Période haute soit	1 556
10 % de réduction sur séjour semaine individuel (6 nuits)	
Période basse soit tarif arrondi à l'euro supérieur	108
Période haute soit tarif arrondi à l'euro supérieur	135

*** Fourniture des draps et taies comprise dans ces tarifs**

Salles communales

Les associations bannalécoises disposent des salles (Jean Moulin, St Jacques et Ti Laouen, Auguste Salaün) gratuitement du lundi au vendredi et une 1 fois/an le week-end. Dans les autres cas, les tarifs suivants s'appliquent :

Salle municipale Jean Moulin (délib du 12 12 2025)	Tarifs TTC 2026
Caution	500 €
Réunion sans matériel	
Associations locales	50
Autres associations	65
Autres organismes	120
Réunion avec matériel (sono - vidéo)	
Associations locales	65
Autres associations	80
Autres organismes	135
Trocs et puces, spectacles, expos...	85
Repas (repas, arbre de Noël, AG+repas ou buffet...)	
Associations locales	150
Autres associations	170
Autres organismes	220
Repas (repas, arbre de Noël, AG+repas ou buffet...) avec sono	
Associations locales	165
Autres associations	185
Autres organismes	235
Manifestation avec buvette et entrée payante ou avec participation (fest-noz, concert, loto...)	220
Occupation par une personne morale de droit privé (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant la salle régulièrement pour des activités de loisirs (gym, yoga, danse, broderie, théâtre,...)	
Prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure	220
Pour une séance mensuelle d'une heure	70
Par heure supplémentaire	110
Par journée	220

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

Salle multifonction de St Jacques (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Caution	500
La journée (de 9h le matin à 9h le lendemain matin)	110
Les deux jours	200
Les trois jours	270
La réunion	35
La manifestation (spectacle, exposition, etc...)	55
La réunion ou la manifestation suivie ou précédée d'un repas	110
Occupation par une personne morale (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant :	
Pour une séance mensuelle d'une heure	70
Pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an
Par journée	220
Par heure supplémentaire	110/heure sup
Formation :	
La journée	110
La ½ journée	65

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

Salle Ti Laouen (délib du 12/12/2025) et salle A Salaun (salle 100 places uniquement)

Structure	Type de manifestation	Conditions financières	Tarifs 2026		
			Salle 50 places CHARB	Salle 100 places S.VEIL ou AUG. SALAUN	Les 2 salles
Associations locales*	Activité liée à l'objet de l'association	Gratuité + 1 AG gratuite	Gratuité		
	Manifestation type réunion, conférence	Payant (mise à disposition à titre gratuit 1 fois par an d'une salle communale au choix de l'association)	32 €	43 €	57 €
	Autre manifestation		52 €	70 €	92 €
Association culturelle (spectacle vivant)	Manifestation artistique	Payant (gratuité si projet culturel présenté par la commune)	110 €	220 €	250 €
Autres associations et auto-entrepreneurs pour activités de loisirs	Activité liée à l'objet de l'association	Payant (tarif à l'année)	220 € pour 1 séance hebdomadaire d'une heure	220 € pour 1 séance hebdomadaire d'une heure	330 € pour 1 séance hebdomadaire d'une heure
			110 € par séance hebdo supplémentaire	150 € par séance hebdo supplémentaire	195 € par séance hebdo supplémentaire
			70 € la séance mensuelle dans l'une des salles		
	Manifestation type réunion, conférence ou assemblée générale	Payant	40 €	54 €	71 €
	Autre manifestation	Payant	65 €	88 €	115 €
	Manifestation à caractère politique	Gratuité possible sur demande spécifique adressée par écrit en Mairie	65 €	88 €	115 €
Autre organisme	Manifestation, formation	Payant	82 €	110 €	240 €
	Manifestation toute journée	Payant	110 €	215 €	406 €
Structures d'enseignement	Animation scolaire Spectacle scolaire	Gratuité	Gratuité		
Salle TI LAOUEN Autre organisme			CHARB	S. VEIL	
	Réunion	Payant	45	60	
	Réunion / Formation 1/2 journée	Payant	50	65	
	Réunion / Formation journée	Payant	90	120	
	Manifestation toute journée	Payant	110	215	406

Caution due pour chaque prêt ou location	**500 €**

**Les associations sont considérées comme locales quand :*

- L'adresse du siège social est à Bannalec

- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec

- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

Bureaux TOUPIN (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Location à des organismes privés, à la 1/2 journée	50

Salle du conseil municipal (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Formation, réunion	110/journée
Salle d'Arts Martiaux (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Occupation par une association à but lucratif ou un particulier pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an 110 / h supp
Salles ancienne Mairie (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Un cours hebdomadaire	115
Deux cours hebdomadaires	200
Un cours mensuel	37
Une réunion	33
Ancienne mairie « location pour activité à but lucratif » : manifestation type réunion, conférence, AG la 1/2 journée la journée	 32 52
Stade Jean Bourhis (délib du 13/12/2024)	**Tarifs TTC 2026**
Occupation par une société, un groupement d'intérêt économique, un auto-entrepreneur utilisant le stade régulièrement. Prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure Par heure supplémentaire Par journée	 220 110 220
Location de la scène mobile (délib du 20/06/2013)	**Tarifs TTC 2026**
Pour un jour de semaine	500
Pour un samedi ou un dimanche	800
Pour un week-end	1000
Location de terrain (délib du 20/11/2008)	**Tarifs TTC 2026**
Occupation provisoire du terrain, l'hectare	110
Prairies	70
Location du mini bus (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Le kilomètre	0.50

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

CONCESSIONS AU CIMETIERE ET JARDIN DU SOUVENIR, CHAMBRE FUNERAIRE

Concession au Cimetière (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Concession temporaire de 15 ans (le m²)	75
Concession temporaire de 30 ans (le m²)	160
Concession temporaire de 50 ans (le m²)	400

La superficie d'une tombe varie entre 2 et 4m2.
Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.
● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●
Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cette superficie.

Concession au Jardin du souvenir (délib du 23/02/2024)	**Tarifs TTC 2026**
Concession simple :	
Concession temporaire de 15 ans	75
Concession temporaire de 30 ans	160
Concession temporaire de 50 ans	400

Les frais de cavurne et monument cinéraire (plaque) restent à la charge de l'usager en sus.
Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.
● Les monuments cinéraires (plaques) devront respecter les dimensions de 60x80cm. ●
● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●
Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cette superficie.

Concession avec cavurne :	
Concession temporaire de 15 ans + cavurne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	485
Concession temporaire de 30 ans + cavurne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	570
Concession temporaire de 50 ans + cavurne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	810
Concession temporaire de 15 ans + cavurne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	525
Concession temporaire de 30 ans + cavurne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	610
Concession temporaire de 50 ans + cavurne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	850

Les frais de monument cinéraire (plaque) restent à la charge de l'usager en sus.
Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux de la concession simple.
● Les monuments cinéraires (plaques) devront respecter les dimensions de 60x80cm. ●
● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●
Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de leur monument cinéraire.

Concession en columbarium :	
Concession de 15 ans	500
Concession de 30 ans	800

Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.
● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●
Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cet emplacement.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

Caveaux et monuments d'occasion (délibération du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
Vente de caveau d'occasion	350
Vente de cavurne d'occasion	150
Chambre funéraire (délibération du 10/12/2021)	**Tarifs TTC 2026**
Forfait 2 jours	233
Par jour supplémentaire	76
Dépôt de corps	76
Taxes funéraires (délib du 18/12/2015)	**Tarifs TTC 2026**
Caveau provisoire : 1er mois comprenant l'ouverture, le dépôt et l' enlèvement du cercueil et le séjour	25.50
Caveau provisoire : par mois ou fraction de mois au-delà du 30ème jour	7.50
Intervention sur caveau	45.50
Creusement et comblement de fosse	162
Inhumation simple	45.50
Exhumation restes mortels avec mise en reliquaire (non fourni)	162

AUTRES TARIFS

Travaux en régie (délib du 12/12/2025)	**Tarifs TTC 2026**
HEURE de main d'œuvre effectuée par le personnel communal	**35.71**
HEURE de tracto ou pelle (avec chauffeur)	**68.52**
Droit de place (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Le mètre linéaire – sans électricité	1.30
Le mètre linéaire – avec électricité (<3kW)	1.50
Terrasse le m² / jour (du 1/01 au 31/12)	0.15
Terre végétale (délib du 09/12/2022)	**Tarifs TTC 2026**
Camion de 5 m³	90

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_058-DE

Chapiteau(x) pour les associations ayant cotisé à l'achat (délib du 13/12/2019)	Tarifs TTC 2026
1er montage du chapiteau de 12 à 24 mètres	Gratuit
Montage 1x12 mètres	80
Montage 2x12 mètres	120
Montage 3x12 mètres	180
Montage 4x12 mètres	220
Le montage de chapiteau(x) nécessite la présence de 6 bénévoles de l'association pour aider les 2 agents du service technique. Si le nombre de bénévoles n'est pas requis, il sera facturé à l'association les heures du personnel communal technique complémentaire remplaçant le(s) bénévole(s). Le tarif appliqué sera "l'heure de main d'oeuvre effectuée par le personnel communal " (DELIB 13 12 2024)	35,01

Pour l'exécution de cette délibération, les associations sont considérées comme locales quand :

- L'adresse du siège social est à Bannalec
- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec
- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

Guy DOEUFF